



MAIRIE
DE
DRAILLANT

Heures d'ouverture :
Lu et Ma : 13h30 - 17h
Me : 9h - 12h
Ve : 14h - 18h

E-Mail : mairie.draillant@orange.fr

74550

☎ 04.50.72.40.91 📠 04.50.72.29.16

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 07 décembre 2020

Présents : BERNADON Bernadette, DE ZUTTER Grégory, DREVON Amandine, DUCHEMIN Patrick, GENOUD Pascal, IRSCHFELD Stéphane, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, MAURICE Claude, NADAS Isabelle, PONCET Jean-Marc, PRETI Julie, TAPIE Stéphane.

Absents excusés : BUFFET Emmanuelle

Monsieur Patrick DUCHEMIN a été désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 02 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

REPARTITION DES CHARGES D'ENTRETIEN DU PRESBYTERE DE PERRIGNIER

La convention que la commune de Draillant a signé avec celle de Perrignier concernant la répartition des charges d'entretien du presbytère de Perrignier arrive à échéance le 26 février 2021.

Monsieur le Maire explique qu'il n'y a plus lieu de participer aux frais d'entretien étant donné que le curé s'est installé dans une maison de retraite et qu'il ne réside donc plus au presbytère.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, refuse la signature de la nouvelle convention.

RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable, rédigé par le Syndicat des Eaux des Moises et des Voiron (SEMV) pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable pour l'année 2019. Ce rapport est consultable en mairie.

VALIDATION DES PLANS DE FINANCEMENT PROPOSES PAR LE SYANE

Monsieur le Maire la délibération adoptée lors du précédent Conseil municipal portant sur les travaux complémentaires sur le marché du Liège et les travaux supplémentaires au chemin du Charbonnet demandés par l'ancienne municipalité.

Monsieur Claude Maurice, 1^{er} adjoint aux finances, précise la possibilité de rembourser le Syane sous annuités pendant 20 ans pour les deux opérations citées avec un taux de 0,59%.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le remboursement du Syane comme proposé.

EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC PENDANT LA NUIT

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du Maire au titre de l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et qu'il dispose de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation à ce titre, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Une réflexion a ainsi été engagée par la Commission environnement sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la protection de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

En période de fêtes ou d'évènements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 0 heure à 5 heures dès que les horloges astronomiques seront installées et programmées.

DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à certaines modifications sur le budget 2020.

Le Conseil municipal accepte les modifications budgétaires exposées à l'unanimité.

CONVENTION SUR LA PARTICIPATION D'UN AGRICULTEUR AU DÉNEIGEMENT

Monsieur le Maire rappelle que la convention signée avec le GAEC Le Maréchal est arrivée à échéance et qu'il convient de la renouveler afin que le secteur du Mont, trop éloigné pour que les services techniques puissent assurer le déneigement des voies, bénéficie d'un déneigement selon les besoins.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation au déneigement avec le GAEC Le Maréchal.

DISTRIBUTION DE COLIS DE NOËL

Monsieur le Maire rappelle la situation sanitaire actuelle et l'impossibilité d'organiser le traditionnel repas de fin d'année pour les aînés.

La Commission communication, animation et cohésion sociale propose donc de distribuer des colis de Noël pour tous les administrés de la commune nés avant ou pendant l'année 1950, ce qui représente 81 personnes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la distribution des colis de Noël.

QUESTIONS DIVERSES

La commune s'est rapprochée du Maire de Thonon-les-Bains afin de pouvoir bénéficier des services de la SPA. Une convention devrait être établie au début de l'année 2021.

Le recensement de la population, initialement prévu du 21 janvier au 20 février 2021, est reporté en 2022.

Réunion du Conseil municipal programmée le lundi 4 janvier 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
Pascal GENOUD

